

# Élections

**La loi n°2016-1048** modifie les modalités d'inscription sur les listes électorales. Ces nouvelles dispositions entreront en vigueur après publication d'un décret en Conseil d'État, et au plus tard le 31 décembre 2019.

## S'inscrire sur la liste électorale en mairie : quel justificatif de domicile ?

Pour demander à être inscrit sur la liste électorale d'une commune, vous devez, soit y habiter ou y résider, soit être un de ses contribuables, soit être le gérant ou l'associé d'une entreprise située dans cette commune. Il faut fournir un ou plusieurs justificatifs de sa situation.

## Habitant ou résident

### Domicile dans la commune

Vous devez fournir **un justificatif de moins de 3 mois**, à votre nom et mentionnant l'adresse de votre domicile sur la commune.

Les justificatifs généralement acceptés sont les suivants :

- › Attestation ou la facture (de moins de 3 mois) d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone fixe établie à votre nom par l'entreprise
- › Attestation d'assurance habitation (de moins de 3 mois)
- › Quittance de loyer non manuscrite (de moins de 3 mois)
- › Bulletin de salaire ou titre de pension (de moins de 3 mois)
- › Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (la plus récente)



À savoir

Si vous êtes en maison de retraite, vous pouvez fournir une attestation du directeur (de moins de 3 mois) certifiant la réalité de votre hébergement et indiquant l'adresse de l'établissement.

### Résidence dans la commune

La *résidence* est l'endroit où vous habitez **au moment de la demande** de façon effective et continue, **depuis au moins 6 mois**.

En conséquence, il ne suffit pas de travailler dans la commune, ou d'occuper une résidence secondaire durant les vacances ou le week-end.

Pour vous inscrire, vous pouvez fournir, par exemple, **1 des documents suivants** :

- › Facture (de moins de 3 mois) d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone fixe
- › Attestation d'assurance (de moins de 3 mois)
- › Quittance de loyer (de moins de 3 mois)

 À savoir

Si vous êtes un fonctionnaire soumis à une résidence obligatoire dans la commune, vous pouvez vous inscrire avant la fin du délai de 6 mois. Pour cela, vous devez prouver que vous êtes fonctionnaire (par une carte professionnelle ou une attestation de l'administration) et que vous résidez dans la commune.

## Logé chez un proche (parent, ami...)

---

### Chez votre père et/ou votre mère

#### Vous avez moins de 26 ans

Vous devez fournir **les 2 documents suivants** :

- › Document de moins de 3 mois prouvant le domicile de votre parent dans la commune
- › Document prouvant votre lien de filiation. Par exemple, copie du livret de famille, acte de naissance avec indication de la filiation.

#### Vous avez 26 ans ou plus

Vous devez fournir **les 3 documents suivants** :

- › Lettre signée par votre parent, certifiant que vous habitez chez lui et datant de moins de 3 mois
- › Document prouvant votre lien avec la commune (bulletin de salaire récent ou tout document indiquant votre nom et l'adresse du parent vous hébergeant)
- › Copie de la carte d'identité du parent chez qui vous habitez

### Chez une autre personne

Vous devez présenter **les 3 documents suivants** :

- › Lettre signée par la personne chez qui vous habitez, certifiant que vous habitez chez elle et datant de moins de 3 mois
- › Document prouvant votre lien avec la commune (bulletin de salaire récent ou tout document indiquant votre nom et l'adresse de la personne vous hébergeant)
- › Copie de la carte d'identité de la personne chez qui vous habitez

## Militaire en stationnement

---

Dans certains cas (particuliers), vous pouvez vous inscrire dans une autre commune que celle où vous habitez/résidez. Vous devez alors fournir la preuve de l'attache que vous avez avec cette commune.

<https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/citoyennete-elections/elections?xml=F1965&cHash=b496e352d0b619b34cafe6d5232a42f0?>

### À savoir

Votre époux ou votre épouse peut demander son inscription sur la même liste électorale que la vôtre, à condition de fournir la preuve de votre mariage.

## Forain, gens du voyage, sans domicile fixe (SDF)

---

Vous pouvez choisir de vous inscrire dans la commune où se situe l'organisme qui vous a délivré une [attestation d'élection de domicile](#) (particuliers).

Dans ce cas, vous devez fournir **un des documents suivants** :

- › *Attestation d'élection de domicile* délivrée, soit par un centre communal ou intercommunal d'action sociale, soit par un organisme agréé. L'attestation doit certifier votre lien avec cet établissement depuis **au moins 6 mois**.
- › Votre carte d'identité. Elle doit avoir **au moins 6 mois** et indiquer l'adresse du centre communal ou intercommunal d'action sociale ou de l'organisme agréé où vous avez élu domicile.

## Marinier ou membre de sa famille habitant à bord

---

### Marinier

Si vous êtes marinier (artisan ou salarié), vous pouvez demander être inscrit sur la liste électorale de certaines communes appartenant à votre région de rattachement.

Vous devez fournir les documents suivants :

- › Preuve de votre activité de marinier (par exemple : contrat de travail, attestation de l'employeur, fiche de paie)
- › Preuve de votre inscription dans une région de rattachement

### Membre de la famille d'un marinier

Si vous êtes un membre de la famille d'un marinier **et** que vous habitez à bord, vous pouvez demander à être inscrit sur la liste électorale de certaines communes appartenant à votre région de rattachement.

Vous devez fournir les documents suivants :

- › Preuve de votre activité de marinier (par exemple : contrat de travail, attestation de l'employeur, fiche de paie)
- › Preuve de votre inscription dans une région de rattachement
- › Preuve que vous êtes un membre de la famille d'un marinier habitant à bord

## Contribuable (impôts locaux)

Vous devez prouver que vous êtes soumis aux impôts locaux de la commune, depuis **au moins 2 ans**. Il peut s'agir du même impôt ou de différents impôts dus successivement durant cette période.

Les impôts locaux concernés sont les suivants :

- › [Taxe d'habitation sur résidence secondaire](#) (particuliers)
- › Taxe foncière, sur [propriété bâtie](#) (particuliers) ou [non bâtie](#) (particuliers)
- › [Cotisation foncière des entreprises](#) (professionnels) (ex-taxe professionnelle)

Vous devez fournir les documents suivants :

- › Soit les 2 derniers avis d'imposition où votre nom apparaît
- › Soit un certificat de la [DDFP](#) où votre nom apparaît

#### À savoir

Lorsque vous serez inscrit sur la liste de la commune, votre époux ou votre épouse pourra demander à être inscrit sur la même liste électorale que la vôtre.

## Gérant ou associé d'une société

### Gérant d'une société

---

Vous devez prouver que vous êtes le gérant (dirigeant) depuis **au moins 2 ans d'une société inscrite depuis au moins 2 ans** au rôle des contributions directes de la commune.

Vous devez fournir les **3 documents** suivants :

- › Décision de nomination (ou extrait) ou copie de la décision de nomination retranscrite sur le registre des décisions d'assemblée générale de la société ou même les statuts de la société
- › Document prouvant l'inscription de la société au rôle des contributions de la commune, depuis au moins 2 ans
- › Attestation sur l'honneur de la continuité de votre situation de gérant (dirigeant) de la société depuis au moins 2 ans

Vous pouvez utiliser ce modèle d'attestation sur l'honneur :

[Attestation sur l'honneur](#) - Modèle de document

### Associé d'une SARL, SNC, société en commandite simple, société civile

---

Vous devez prouver que vous êtes depuis au moins 2 ans **l'associé majoritaire ou unique** d'une société inscrite depuis au moins 2 ans au rôle des contributions directes de la commune. Il peut s'agir d'une des sociétés suivantes :

- › [Société à responsabilité limitée \(SARL\)](#) (professionnels)
- › [Société en nom collectif \(SNC\)](#) (professionnels)
- › [Société en commandite simple](#) (professionnels)
- › Société civile

Vous devez fournir les **3 documents** suivants :

- › Copie des statuts constitutifs de la société **ou** copie des statuts mis à jour **ou** copie de l'acte de

<https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/citoyennete-elections/elections?xml=F1965&cHash=b496e352d0b619b34cafe6d5232a42f0?>

cession de parts

- › Document prouvant l'inscription de la société au rôle des contributions de la commune depuis au moins 2 ans
- › Attestation sur l'honneur de la continuité de votre situation d'associé majoritaire ou unique de la société depuis au moins 2 ans

Vous pouvez utiliser ce modèle d'attestation sur l'honneur :

[Attestation sur l'honneur](#) - Modèle de document

## Associé d'une SA, SCA, ou SAS

---

Vous devez prouver que vous êtes depuis au moins 2 ans **l'associé majoritaire ou unique** d'une société inscrite depuis au moins 2 ans au rôle des contributions de la commune. Il peut s'agir d'une des sociétés suivantes :

- › [Société anonyme](#) (professionnels) (SA)
- › [Société en commandite par action](#) (professionnels) (SCA)
- › [Société par actions simplifiée](#) (professionnels) (SAS)

Vous devez fournir les **3 documents** suivants :

- › Attestation délivrée par la société dont vous détenez des parts ou des actions ou que vous dirigez
- › Document prouvant l'inscription de la société au rôle de la commune depuis au moins 2 ans
- › Attestation sur l'honneur de la continuité de votre situation d'associé majoritaire unique de la société depuis au moins 2 ans

Vous pouvez utiliser ce modèle d'attestation sur l'honneur :

[Attestation sur l'honneur](#) - Modèle de document

## Voir aussi...

- › [Vous êtes Européen en France](#) (particuliers)

## Voir aussi...

- › [Vous êtes Européen en France](#) (particuliers)

## Références

- › [Code électoral : articles L9 à L15-1](#)  
Conditions d'inscription sur une liste électorale
- › [Circulaire INTD1705027C du 19 avril 2017 relative aux gens du voyage](#)
- › [Arrêté du 16 novembre 2018 relatif aux justificatifs d'identité et de domicile pour s'inscrire et pour voter](#)

<https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/citoyennete-elections/elections?xml=F1965&cHash=b496e352d0b619b34cafe6d5232a42f0?>

[en mairie](#)

Justificatif de domicile (article 6) et d'attache (article 7)

- › [Réponse ministérielle du 23 janvier 2014 sur la distinction entre domicile et résidence](#)
- › [Instruction INTA1830120J du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires](#)

## @ Services en ligne et formulaires

- › [Vérifier votre inscription électorale et votre bureau de vote](#) - Téléservice
- › [Attestation sur l'honneur](#) - Modèle de document
- › [Demande d'inscription sur les listes électorales](#) - Formulaire - Cerfa n°12669\*02
- › [Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales](#) - Téléservice

## Questions - Réponses

- › [S'inscrire sur les listes électorales : avec quel justificatif d'identité ?](#) (particuliers)
- › [S'inscrire sur une liste électorale consulaire : quel justificatif de domicile ?](#) (particuliers)
- › [Peut-on voter sans avoir signalé son déménagement ?](#) (particuliers)
- › [Sans domicile stable ou fixe \(SDF\) : comment obtenir une domiciliation ?](#) (particuliers)

## Qui peut être électeur ?

Les personnes de nationalité française, âgées d'au moins 18 ans la veille du premier tour du scrutin.

## Comment s'inscrire ?

- › Soit en vous rendant au service élections de la mairie, muni d'une carte nationale d'identité, d'un justificatif de domicile.
- › Soit par courrier en renvoyant à la mairie le formulaire rempli, accompagné de la photocopie de votre carte nationale d'identité et d'un justificatif de domicile.

## Quand s'inscrire ?

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales et ce, **avant le sixième vendredi qui précède le scrutin.**

<https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/citoyennete-elections/elections?xml=F1965&cHash=b496e352d0b619b34cafe6d5232a42f0?>

## CONTACT



### Service accueil - Formalités administratives - Elections

Mairie d'Uzès  
1 place du Duché  
30700 Uzès

📞 0466034848

✉ [accueil-mairie@uzes.fr](mailto:accueil-mairie@uzes.fr)

📄 VOIR LA FICHE



VILLES  
& PAYS  
D'ART &  
D'HISTOIRE

#### MAIRIE D'UZÈS

Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex

Deux entrées possibles :

1, place du Duché

1, place Albert 1er

30700 Uzès

Tél. : +33 (0)4 66 03 48 48

#### HORAIRES:

Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45

Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15

1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)